

## **Pour de plus amples renseignements**

*Ministère des Affaires extérieures  
Programmes d'échanges  
internationaux*

*Division de la politique culturelle  
(BKC)*

*125, promenade Sussex*

*Ottawa (Ontario)*

*K1A 0G2*

*(613) 992-6142*

(Jeunes travailleurs)

### **Programme**

Mobilité des jeunes travailleurs

### **Généralités**

Les jeunes travailleurs qui résident au Québec depuis au moins un an et qui détiennent un contrat de travail en France, signé par un employeur français, pourront recevoir un permis temporaire de travail. Les travailleurs doivent entreprendre eux-mêmes des démarches pour trouver de l'emploi.

### **Admissibilité**

Les candidats doivent présenter à

l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ):

- un contrat de travail d'un employeur résidant en France (emploi de 6 à 12 mois);
- une preuve d'âge (18 à 30 ans); et
- un formulaire de demande préalablement fourni par l'OFQJ.

### **Pour de plus amples renseignements**

*Office franco-québécois pour la jeunesse*

*Section du Québec*

*1214, rue de la Montagne*

*Montréal (Québec)*

*H3G 1Z1*

*(514) 873-4255*

*Note:*

L'Office offre aussi une variété de stages en France (*Contact, Recherche et Production*) sur des sujets d'intérêt économique, social ou culturel proposés par les jeunes (de 18 à 35 ans).



## **Japon**

(Jeunes travailleurs)

### **Programme**

Programme d'échanges Alberta-Hokkaido dans les secteurs de l'industrie laitière et de l'élevage

### **Domaines d'emploi**

Fermes d'élevage de bœuf et fermes laitières

### **Admissibilité**

- Être résident de l'Alberta;